



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériels

Question écrite n° 67193

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la situation des artisans ruraux, en particulier les distributeurs, réparateurs et installateurs de matériel agricole qui, à l'instar des exploitants, subissent les effets négatifs des crises agricoles de ces derniers mois. Les artisans subissent, en effet, un ralentissement certain de l'activité des ateliers en maintenance et réparation des matériels, une suspension des commandes en matériel neuf, une accumulation des stocks et une succession de retards dans le règlement des factures clients. Il est donc urgent de prendre des mesures pour soutenir ces entreprises essentielles pour la survie de la ruralité en accordant, par exemple, des reports de charges, l'accession à des prêts à taux zéro en vue de reconstituer leur trésorerie. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre un plan destiné à aider les exploitants et les entreprises des filières bovine et avicole en difficulté à retrouver le plus rapidement possible une situation normale. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a donné des instructions précises à la direction de la comptabilité publique et à la direction générale des impôts afin que leurs services déconcentrés examinent avec bienveillance les délais de paiement qui pourraient être sollicités par les exploitants et les entreprises de ce secteur qui justifieront de difficultés particulières pour acquitter leurs impôts, lorsqu'ils sont à jour de leurs obligations déclaratives. Il n'est cependant pas envisagé d'étendre cette disposition aux entreprises artisanales travaillant avec le secteur agricole dans la mesure où la crise ne concerne pas l'ensemble du secteur, et que des facilités ont été données aux exploitants agricoles concernés afin de surmonter leurs difficultés actuelles de trésorerie, ce qui a dû limiter l'impact négatif de la crise sévère qui touche la filière viande depuis quelques années. Par ailleurs, si les conditions météorologiques ont pesé sur l'activité agricole, les besoins de matériels et de réparations vont être certainement importants. Enfin, la crise sévère qui a touché la filière viande a débuté il y a déjà quelques années et le secteur des distributeurs, réparateurs et installateurs de matériels agricoles a pu s'adapter à la nouvelle donne économique. Pour ces raisons, il n'est pas envisagé à ce stade de prendre des mesures spécifiques à ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67193

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5740

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6371